



Délibération du Comité syndical N° 942-02-23

**Objet : Information
sur les avis émis
par le Comité SCOT
lors de la
consultation écrite
de novembre 2022**

L'an deux mille vingt-trois, le huit février à quatorze heures trente, le comité syndical du Pays de Pontivy s'est réuni à Pontivy dans les locaux de Pontivy Communauté – sur convocation de son Président, Claude VIET.

Etaient présents : AUDO Daniel, GANIVET Laurent, LE BOUEDEC Joseph, LE BRETON Bernard, LE CORF Henri, LE STRAT Sylvette, POURCHASSE Michel, ROLLAND Benoît, VIET Claude

Etaient excusés : ROBIN Guénaël

Autres personnes : LE MAINTEC Lucas, LEURETTE Romain, MOREL Martine

Secrétaire de séance : AUDO Daniel

Date des convocations : 30 janvier 2023

Exposé des motifs

Les délais des avis ne permettant pas d'attendre le passage en Comité syndical, voici les avis émis par le Comité SCoT lors de la consultation écrite qui s'est déroulée par mail entre le 16 novembre et le 28 novembre 2022.

Avis adressé à la commune de Bignan relatif à la modification n°3 de son PLU

Le Comité SCoT consulté par écrit entre le 16 novembre et le 28 novembre 2022 a émis un avis favorable avec réserves selon les motifs suivants :

- *La modification du PLU ne peut apporter une mise en compatibilité complète au regard du SCoT au motif qu'il manque des étapes comme le repérage du potentiel foncier et de la vacance avec un chiffrage de logements ou encore une vision consolidée des surfaces entre le PLU et un bilan des consommations foncières ;*
- *Dans le volet économique, les nouveaux commerces doivent obligatoirement s'implanter dans le périmètre de centralité si leur surface est inférieure à 300 m², et non 400 m² comme indiqué dans le dossier ;*
- *Dans le règlement, il est nécessaire de retirer la notion de changement de destination en ce qui concerne la création d'un commerce, qui ne peut s'installer dans un bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination ;*
- *Une vigilance est de mise par rapport à la loi Climat et Résilience en ce qui concerne la consommation d'espace. L'enveloppe foncière n'est pas stabilisée avec le SRADDET et le SCoT. Si cette enveloppe venait à être réduite, la commune pourrait être bloquée dans son développement.*

Nombre de membres
en exercice : 13

Présents : 9

Absents : 4

- **Avis adressé à la commune de Moréac relatif à la modification n°5 de son PLU**

Le Comité SCoT consulté par écrit entre le 16 novembre et le 28 novembre 2022 a émis un avis favorable avec réserves selon les motifs suivants :

- *Il est nécessaire de prendre en compte la protection des haies liée à la réduction de la marge de recul (point n°2 de la modification) ;*
- *Concernant l'ouverture de la zone « Carladez », le comité SCoT émet une réserve quant à l'attente du retour de l'autorité environnementale et des autorisations liées à la capacité de la station d'épuration au regard du cumul des lotissements ouverts (point n°3 de la modification) ;*
- *Une vigilance est de mise par rapport à la loi Climat et Résilience en ce qui concerne la consommation d'espace. L'enveloppe foncière n'est pas stabilisée avec le SRADDET et le SCoT. Si cette enveloppe venait à être réduite, la commune pourrait être bloquée dans son développement.*

- **Avis adressé à la commune de Moréac relatif à la modification n°6 de son PLU**

Le comité SCoT consulté par écrit entre le 16 novembre et le 28 novembre 2022 a émis un avis favorable au projet de modification n°6 du PLU.

- **Avis adressé à la commune de Plumelin relatif à la modification n°2 de son PLU**

Le comité SCoT a été consulté par écrit entre le 16 novembre et le 28 novembre 2022 a émis un avis favorable au projet modification n°2 du PLU.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 667-09-16 du 20 septembre 2016 approuvant le SCoT du Pays de Pontivy ;

Considérant les motifs exposés ci-dessus par Monsieur Claude VIET, Président du syndicat mixte du Pays de Pontivy ;

Le Président du Pays de Pontivy tient à informer le comté syndical de ces prises de position.

Fait à Pontivy,
Le 9 février 2023
Le Président,
Claude VIET


**SYNDICAT MIXTE
DU PAYS
DE PONTIVY**